



**APPUI AUX PARTENAIRES DU GOUVERNEMENT POUR LA DEFINITION DE NORMES EAU,
HYGIENE ET ASSAINISSEMENT DANS LES ECOLES ET REVISION DES DOCUMENTS
TECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU, D'HYGIENE ET
D'ASSAINISSEMENT.**

Numéro de l'avis de consultation

N°IVCB/SUP/AO/2019_021/GT/fk

**Directives sur les mécanismes de gestion et maintenance
durable des infrastructures EHA dans les écoles
préscolaires et primaires**

Version finale



PENSER L'ENVIRONNEMENT

NOVEMBRE 2020

Table des matières

INTRODUCTION	5
1 SYNTHÈSE DES RESULTATS DE L'ENQUÊTE.....	6
2 PROPOSITION D'UN SCHEMA DE GOUVERNANCE EHA	9
3 COMPOSITION DE LA CELLULE DE GESTION.....	13
4 PROPOSITION POUR UNE GESTION DURABLE DES INFRASTRUCTURES EHA.....	15
CONCLUSION	18
ANNEXE	20
EXEMPLE DE PROTOCOLE DE GESTION DES INFRASTRUCTURES EHA.....	20

ACRONYMES ET ABREVIATION

CM	Cours Moyen
COGES	Comité de Gestion des Etablissements Scolaire Publics
CVS	Conseiller Vie Scolaire
DLM	Dispositif de Lavage des Mains
DVS	Direction de la Vie Scolaire
EDHC	Education aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté
EHA	Eau-Hygiène-Assainissement
EMP	Ecole Maternelle Publique
EPP	Ecole Primaire Publique
EREAH-BV	Education Relative à l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène Basée sur les Valeurs
GHM	Gestion de l'Hygiène Menstruelle
JMP	Joint Monitoring Program
MENET-FP	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
PAAB	Programme d'Activités Annuelles Budgétisé
PAT	Plan d'Action Triennal
PMH	Pompe à Motricité Humaine ;
PMR	Personne à Mobilité Réduite
SIGE	Système d'Information de Gestion de l'Education
SVT	Sciences de la Vie et de la Terre
UNICEF	United Nations of International Children's Emergency Fund
WC	Water-Closet
DVS	Direction de la Vie Scolaire
DAPS-COGES	Direction de l'Animation, de la Promotion et du Suivi des COGES
DEEG	Direction de l'Equité, de l'Egalité et du Genre
DAF	Direction des Affaires Financières
DELC	Direction des Lycées et Collèges
DPFC	Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue
DCEP	Direction de la Coordination et de l'Exécution des Projets
DSPS	Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
DAJ	Direction des Affaires Juridiques
DRENETFP	Direction Régionale de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
DAF	Direction des Affaires Financières
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
IEPP	Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire
CESAES	Cellule d'Encadrement et de Suivi de l'Assainissement de l'Environnement Scolaire
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
DCS	Direction des Cantines Scolaires
DMOSS	Direction de la Mutualité et des Œuvres Sociales en milieu Scolaire
DAENF	Direction de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle
CPSQE	Cellule de Promotion et de Suivi de la Qualité de l'Environnement

FIGURES

Figure 1 : Schéma de Gouvernance de la Cellule	12
--	----

TABLEAUX

Tableau 1 : Forces – Faiblesses - Opportunités - Menaces	8
Tableau 2 : Code de couleur et Cotation en fonction du niveau de service.....	16
Tableau 3 : Critères de cotation pour l'eau de boisson.....	16
Tableau 4 : Critères de cotation pour l'assainissement	16
Tableau 5 : Critères de cotation pour le lavage des mains	17
Tableau 6 : Critères de cotation pour l'hygiène menstruelle	17
Tableau 7 : Proposition de Classification des travaux et du temps d'exécution.....	18

INTRODUCTION

Selon le Plan Sectoriel Education/Formation 2016-2025, les efforts entrepris pour améliorer la qualité de l'école tardent à produire des fruits en raison des conditions d'apprentissage peu satisfaisantes. La majorité des écoles primaires publiques sont dépourvues d'infrastructures d'accompagnement de base telles que l'électricité, les points d'eau potable, les latrines et les cantines, avec une situation qui se dégrade dans le temps. En 2016 par exemple, seulement 39% des écoles primaires publiques étaient dotées de points d'eau potable (27% en milieu rural contre 61% en milieu urbain), 35% d'une cantine (37% en milieu rural contre 32% en milieu urbain), 41% de latrines fonctionnelles et 22% de dispositifs de lavage des mains fonctionnels (Source, Rapport Plan Sectoriel Education/Formation 2016-2025, page 22).

En matière d'Accès à l'eau à l'école, les dernières données du 2019-2020, montrent que seules 59,1% des écoles préscolaires et 45,2% des écoles primaires disposent un point d'eau. Mais il n'existe pas de données permettant d'apprécier la qualité des services en eau disponibles dans les écoles.

En matière de service d'assainissement à l'école, il n'existe pas de données permettant d'apprécier le type et la qualité du service d'assainissement fourni. Les seules données disponibles sont celles du SIGE reprises par le JMP et qui comptabilisent le nombre de latrines fonctionnelles dans les écoles. Selon les dernières statistiques scolaires disponibles pour l'année 2019-2020, la proportion d'écoles préscolaires et d'écoles primaires dépourvues d'installations sanitaires fonctionnelles s'élève respectivement à 5,0% et 49,5%.

En matière d'accès à l'hygiène à l'école, les données du SIGE pour 2019-2020 qui ne prend malheureusement pas en compte les écoles préscolaires, montrent que 70,8% d'écoles primaires n'ont pas de lave-mains.

En outre, l'absence de Normes Nationales pour l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement dans les écoles en Côte d'Ivoire s'est avérée très préoccupante lorsqu'on observe la multiplicité des acteurs, des interventions et des financements. Ce vide a laissé libre cours à des interventions variées, à des installations diverses en termes d'approches et de technologies EHA dans les écoles.

L'état des lieux montre que, quelles que soient la technologie et les infrastructures mises en place, la question de la gestion et de la maintenance des infrastructures EHA se pose avec acuité. En effet, de nombreuses installations EHA dans les écoles sont abandonnées peu de temps après leur mise en service à cause d'un manque de mécanisme efficace de gestion et de maintenance.

Le Gouvernement avec l'appui de l'UNICEF a lancé au cours des cinq (5) dernières années des initiatives et concepts tels que « l'école amie des enfants » et « l'approche 3 étoiles pour le EHA à l'école ». Ces approches mériteraient d'être évaluées et analysées de sorte à tirer les leçons pour améliorer la gestion des installations existantes et futures.

Le diagnostic des structures d'enseignement public fait ressortir que la plupart des établissements d'enseignement primaire et secondaire se trouvent dans un état de délabrement avancé et méritent d'être réhabilités.

Malheureusement, les réhabilitations se transforment très souvent en reconstruction parce que les bâtiments ne répondant à aucune norme architecturale et technique.

La gestion durable des infrastructures scolaires a souvent été restreinte à la maintenance même si celle-ci contribue à la pérennité des ouvrages. La recherche de qualité en amont de la conception, de la construction, l'innovation et la protection de l'environnement apparaissent comme une solution pouvant aider à la gestion durable des réalisations.

Aussi, l'ébauche de solutions en vue de l'élaboration de mécanismes de gestion et de maintenance des installations EHA dans les écoles devrait-elle amener les maîtres d'ouvrage et les gestionnaires à trouver

les causes réelles et profondes de la dégradation des infrastructures scolaires notamment les installations EHA en formulant les questionnements suivants.

La situation est-elle due :

- à une absence ou une insuffisance des ressources financières et humaines ?
- à une absence ou une mauvaise circulation de l'information ?
- à une absence ou une mauvaise holistique de gestion des infrastructures ?
- à une absence de procédure ?
- à une insuffisance de vulgarisation des outils de gestion des infrastructures scolaires ?
- à une incompétence des entreprises de construction ?
- à une insuffisance de coordination au niveau institutionnel ?
- à une insuffisance de coordination au niveau structurel ?
- etc.

Afin de répondre à ces questions, une recherche documentaire a été faite et une enquête a été menée auprès des parties prenantes sur divers aspects notamment :

- la gouvernance ;
- le suivi ;
- les ressources humaines ;
- le financement ;
- les travaux neufs ou investissements en infrastructures scolaires ;
- les travaux de maintenance et de réhabilitation ;
- etc.

La collecte de données et informations s'est étendue au niveau d'intervention des acteurs du système éducatif dans le cycle de vie des infrastructures en milieu scolaire, à savoir les points d'eau, les latrines, les niches à déchet, les salles de classe et la clôture.

Le cycle de vie d'une infrastructure en milieu scolaire qui comprend :

- la programmation ou la définition de la carte scolaire ;
- les études,
- la passation des marchés ;
- le contrôle technique de la construction ;
- la remise de l'ouvrage ;
- la conservation des documents techniques ;
- l'exploitation ;
- la formation des acteurs.

Les fiches d'enquête ont été adressées aux :

- Directeurs Centraux, Régionaux et Départementaux du MENET-FP ;
- Directeurs Centraux des Ministères impliqués dans le volet EHA ;
- Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire ;
- Conseillers Vie Scolaire et COGES des IEPP ;
- Directeurs d'écoles préscolaires et primaires ;
- Enseignants d'écoles préscolaires et primaires ;
- Elèves ;
- Bureaux Exécutifs de COGES ;
- Professionnels de la Santé.

1 SYNTHÈSE DES RESULTATS DE L'ENQUÊTE

Le traitement des données et informations collectées a montré qu'en matière de gouvernance, la Côte d'Ivoire dispose de nombreux documents dans le secteur Eau-Hygiène-Assainissement (EHA), à savoir, les lois et décrets, les politiques, stratégies et plans.

Des outils didactiques ont été produits dans le cadre de nombreux projets EHA notamment :

- 1- Intégration de l'EREAH-BV dans les programmes éducatifs et dans les manuels scolaires dans le domaine de la vie courante et des disciplines d'accueil (SVT, EDHC, HISTOIRE-GEOGRAPHIE...° ;
- 2- Guide de l'enseignant préscolaire, du primaire et du secondaire en SVT, Français, Physique-Chimie, Mathématiques, EDHC ;
- 3- Cahier de vacances du primaire et du secondaire ;
- 4- Code de conduite au point d'eau ;
- 5- Code de conduite aux toilettes ;
- 6- Code de conduite dans la cour de l'école ;
- 7- Des slogans de sensibilisation pour la préservation de l'eau et la pratique d'hygiène et d'assainissement.

Dans le cadre de la Gestion Participative de l'Ecole par les COGES, des documents ont aussi été produits ; ce sont :

- Module 1 : Gestion administrative ;
- Module 2: Concept du PAT et du PAAB ;
- Module 3: Etapes de développement du PAT et du PAAB ;
- Module 4: Mobilisation des Ressources ;
- Module 5: Gestion financière et matérielle ;
- Module 6: Audit ;
- Module 7: Système de suivi des COGES.

Cependant, l'enquête a montré les dysfonctionnements suivants :

- le manque de synergie dans les actions au sein du Ministère chargé de l'Education nationale ;
- la non implications des acteurs tant au niveau central qu'au niveau déconcentré ;
- le manque de moyens financiers pour l'entretien et la maintenance des infrastructures EHA ;
- la non association des Ministères techniques dans la réalisation d'infrastructures EHA ;
- l'insuffisance de formation des acteurs ;
- la non association des Bureaux Exécutifs COGES aux différentes phases de construction et de maintenance des infrastructures EHA ;
- l'absence de stratégie dans activités de Bureaux Exécutifs COGES ;
- la méconnaissance des activités de la Cellule d'Encadrement et de Suivi de l'Assainissement de l'Environnement Scolaire ;
- etc.

La synthèse l'état des lieux des pratiques EHA dans les écoles préscolaires et primaires peut conduire à l'élaboration de la matrice FORCES – FAIBLESSES – OPPORTUNITES – MENACES illustrée à travers le tableau 1.

Tableau 1 : Forces – Faiblesses - Opportunités - Menaces

<p>FORCES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de documents de politiques, stratégies et plans dans le secteur Eau-Hygiène-Assainissement (EHA) - Existence d'un cadre juridique et réglementaire - Existence d'un cadre institutionnel formel - Disponibilité des parties prenantes de la plateforme - Disponibilité des parties prenantes du secteur EHA - Disponibilité des acteurs du système éducatif - Existence de cadres normatifs relatifs à l'Eau Destinée à la Consommation Humaine et aux infrastructures scolaires - Existence de l'Equipe Technique de Suivi (ETS) et d'un Comité de Pilotage (CP) - Appui technique de la DVS - Existence de matériel didactique EHA - Enseignement des modules EHA dans les écoles 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité des acteurs du système éducatif à fournir les informations sur les pratiques et expériences développées en matière d'EHA - Lenteur des parties prenantes du secteur EHA à fournir les informations - Absence / Insuffisance de réunions de l'ETS et du CP - Manque de synergie dans les actions au sein du Ministère chargé de l'Education nationale ; - Non implications des acteurs tant au niveau central qu'au niveau déconcentré ; - Manque de moyens financiers pour l'entretien et la maintenance des infrastructures EHA ; - Non association des Ministères techniques dans la réalisation d'infrastructures EHA ; - Insuffisance de formation des acteurs ; - Non association des Bureaux Exécutifs COGES aux différentes phases de construction et de maintenance des infrastructures EHA ; - Absence de stratégie dans activités de Bureaux Exécutifs COGES ; - Méconnaissance des activités de la Cellule d'Encadrement et de Suivi de l'Assainissement de l'Environnement Scolaire ;
<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de plusieurs projets tels EREAH-BV, EAE, Approche 3 étoiles, Développement des Ressources Humaines pour le Renforcement de l'Administration Locale dans les Zones Centre et Nord de la Côte d'Ivoire, etc. - Existence du Groupe sectoriel Eau-Hygiène-Assainissement - Appui des PTF dont l'UNICEF - Stabilité politique 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des mécanismes de collecte des informations EHA en routine par les écoles - Faible disponibilité des informations collectées par enquêtes auprès des écoles et autres entités - Instabilité politique - Baisse des prix des matières premières

2 PROPOSITION D'UN SCHEMA DE GOUVERNANCE EHA

Il est créé au sein du Ministère chargé de l'Education Nationale une Cellule de Promotion et de Suivi de la Qualité de l'Environnement Scolaire, logée à la Direction de la Vie Scolaire.

La Cellule a pour attributions:

- de promouvoir un environnement sain et sécurisé en milieu scolaire ;
- d'éduquer au respect de l'autorité et au civisme ;
- de susciter chez la communauté éducative des comportements positifs et durables en matière de gestion de l'environnement scolaire ;
- de favoriser l'implication de la communauté pour une meilleure gestion de l'environnement scolaire : l'Eau, l'Assainissement, l'Hygiène et la Santé ;
- d'élaborer des outils de suivi et évaluation en matière de gestion de l'environnement scolaire ;
- d'élaborer une charte de conduite basée sur les valeurs humaines à l'école ;
- de sensibiliser au respect et à l'application des valeurs humaines en milieu scolaire ;
- d'identifier des stratégies pour faire appliquer la charte à la communauté éducative.

L'organisation et le fonctionnement de la Cellule seront définis par arrêté du Ministre chargé de l'Education Nationale.

La Cellule est composée de cinq (5) organes :

- le Comité de Pilotage ;
- le Secrétariat Exécutif ;
- le Comité Régional ;
- le Comité en Circonscription ;
- le Comité Ecole.

MISSIONS DES ORGANES

EN CENTRAL

Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage est l'organe d'orientation, de décisions et de validation des activités de la Cellule.

A ce titre, il est chargé de :

- de prendre les décisions,
- de donner les instructions,
- de valider les budgets et les rapports du Secrétariat exécutif.
- de rendre compte au Ministre de l'Education Nationale.

Le Secrétariat Exécutif

Le Secrétariat Exécutif est l'organe opérationnel de la Cellule. A ce titre, il est chargé :

- d'exécuter les décisions du Comité de Pilotage,
- d'encadrer les Comités en Déconcentré,
- de proposer un plan d'action et le budget des activités,
- de suivre et d'évaluer les activités de la Cellule,
- de faire un rapport semestriel des activités au Comité de Pilotage.

EN DECONCENTRE

Composition

Les Comités en Déconcentré sont composés :

- du Comité régional
- du Comité en circonscription
- du Comité dans les écoles

Missions

Les Comités en Déconcentré sont chargés de mener les activités relatives à l'hygiène et à l'assainissement de l'environnement scolaire initiées par le Secrétariat Exécutif ou par le Comité dont il relève.

Comité Régional

- Assurer la Coordination de l'élaboration des Plans de Gestion Intégrée Eau-Hygiène-Assainissement des Ecoles en liaison avec les Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire ;
- Assurer la coordination avec les autres autorités locales pour appuyer les actions EHA dans les écoles ;
- Assurer l'intégration des directives en EHA dans le processus d'inspection scolaire de routine sur le terrain
- Sensibiliser les élèves, les enseignants, les COGES et les différentes communautés sur la nécessité de l'observance des bonnes pratiques d'hygiène
- Contribuer à la sensibilisation des différents acteurs et à s'assurer que chaque acteur qui se trouve sous son autorité rempli le rôle qui lui est dévolu ;
- Veiller au bon déroulement des activités de promotion des bonnes pratiques édictées et au respect des engagements pris.

Comité en Circonscription

- Faire élaborer le Plan de Gestion Eau-Hygiène-Assainissement des Ecoles ;
- Faire intégrer les activités EHA dans le travail régulier des écoles et assurer le suivi dans le cadre de son inspection scolaire de routine
- Encourager, par des mécanismes incitatifs, les écoles à devenir des écoles amies de l'hygiène.
- Prendre en compte l'assainissement de l'environnement scolaire et l'hygiène sur la fiche d'évaluation des Directeurs d'écoles et des enseignants ;
- Contribuer à l'encadrement des enseignants en charge des Clubs d'Hygiène / Santé / environnement ;
- Organiser des visites et des contrôles inopinés dans les écoles ;
- Superviser et évaluer les activités des Clubs d'Hygiène / Santé.

Comité dans les Ecoles

- Contribuer à l'élaboration du Plan de Gestion Intégrée Eau-Hygiène-Assainissement de l'Ecole ;
- Mettre en œuvre le Plan de Gestion Intégrée Eau-Hygiène-Assainissement de l'Ecole ;
- Veiller au bon usage des toilettes, au lavage des mains avec du savon aux moments clés, à la bonne gestion de l'hygiène menstruelle par les filles, etc.
- Veiller à l'hygiène corporelle, alimentaire des élèves, à l'entretien des installations sanitaires et au nettoyage de la cour de l'école et des marchés scolaires ;
- Redynamiser et encadrer le Club Hygiène-Santé-Environnement ;
- Assurer le suivi des activités des élèves pairs-éducateurs du Club Hygiène-Santé-Environnement ;
- Assurer le suivi des activités des membres du Club Hygiène-Santé-Environnement ;
- Initier avec les élèves, des activités qui concourent à l'amélioration du cadre de vie scolaire et à la promotion de l'hygiène individuelle, alimentaire et mentale chez les élèves ;
- Organiser les élèves, les enseignants et les parents d'élèves pour l'embellissement de l'école ;
- Organiser les concours d'hygiène inter classes ;
- Associer la communauté riveraine de l'école à la protection des ouvrages sanitaires.

Club Hygiène-Santé-Environnement

- Sensibiliser les pairs, les parents et la communauté villageoise sur les bonnes pratiques d'hygiène ;
- Participer les élèves aux activités du Club d'Hygiène / Santé de l'école/Environnement ;
- Participer aux concours inter-écoles ;
- Fabriquer des « tippy-taps » s'il n'y a pas assez de Dispositif de lave-mains à l'école.

Bureau Exécutif COGES

- Contribuer à l'amélioration des infrastructures sanitaires de l'école.
- Participer à la mise en place/redynamisation des Clubs Hygiène-Santé-Environnement dans les écoles ;
- Contribuer à la promotion de l'hygiène corporelle, alimentaire et mentale de leurs enfants au sein de la communauté ;
- Veiller au nettoyage des installations sanitaires et à la propreté de la cour de l'école ;
- Apporter un appui à l'approvisionnement en consommables, aux activités d'entretien, de vidange, de réparations et à la pérennité des actions entreprises ;
- Mobiliser les ressources financières nécessaires pour les activités des Clubs Hygiène-Santé-Environnement ;
- Assurer la protection des ouvrages sanitaires et empêcher leur utilisation par des personnes extérieures à l'école.
- Assurer la participation des parents dans l'effort afin d'assurer la continuité au niveau des familles des enfants

Chefferie du village

- Contribuer à l'amélioration des infrastructures sanitaires de l'école.
- Participer à la mise en place/redynamisation des Club d'Hygiène / Santé dans les écoles ;
- Veiller à l'hygiène corporelle, alimentaire et mentale de leurs enfants au sein de la communauté ;
- Veiller au nettoyage des installations sanitaires et à la propreté de la cour de l'école ;
- Apporter un appui à l'approvisionnement en consommables, aux activités d'entretien, de vidange, de réparations et à la pérennité des actions entreprises ;
- Assurer la protection des ouvrages sanitaires et empêcher leur utilisation par des personnes extérieures à l'école.
- Assurer la participation des parents dans l'effort afin d'assurer la continuité au niveau des familles des enfants.

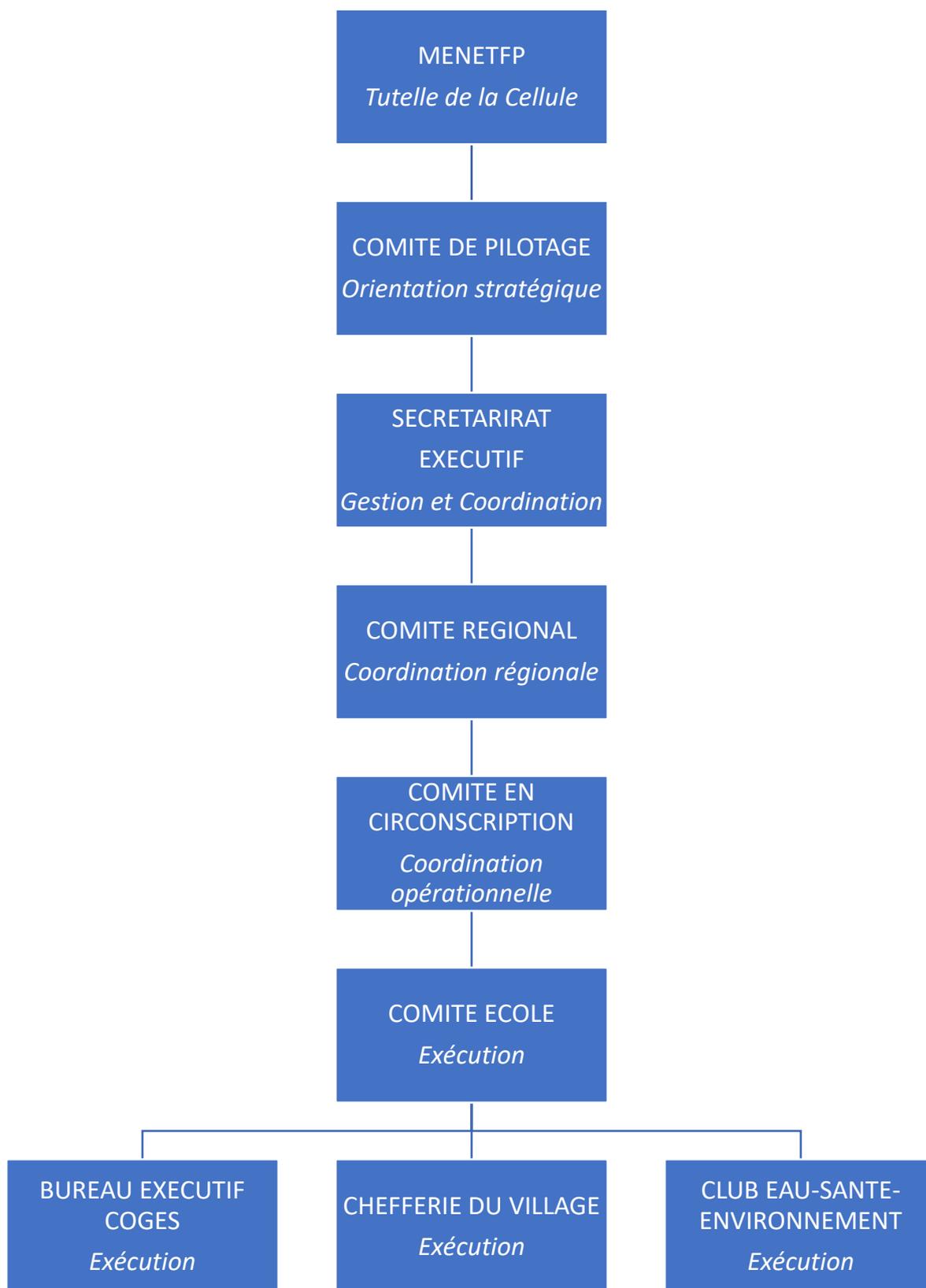


Figure 1 : Schéma de Gouvernance de la Cellule

3 COMIPOSITION DE LA CELLULE DE GESTION

Le COMITE DE PILOTAGE

- Le Directeur de la Vie Scolaire (DVS), Coordonnateur National
- Le Directeur de la Direction de l'Animation, de la Promotion et du Suivi des COGES (DAPS-COGES), Coordonnateur Adjoint ;
- Le Directeur de la l'Equité, de l'Egalité et du Genre, Coordonnateur Adjoint.

Au titre des membres :

- Le Directeur des Affaires Financières (DAF) ;
- Le Directeur des Lycées et Collèges (DELIC) ;
- Le Directeur de la Pédagogie et de la Formation Continue (DPFC) ;
- Le Directeur de la Coordination et de l'Exécution des Projets (DCEP) ;
- Le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DSPS) ;
- Le Directeur des Affaires Juridiques (DAJ) ;
- Le Directeur de l'Equité, de l'Egalité et du Genre, (DEEG).

Le SECRETARIAT EXECUTIF

- Le Représentant du DVS chargé de la gestion de l'environnement scolaire, Secrétaire Exécutif ;
- Le Représentant de la DAPS-COGES chargé de la mobilisation Communautaire, Secrétaire Exécutif Adjoint ;
- Le Représentant de la DEEG chargé de l'équité, de l'Egalité et du Genre, Secrétaire Exécutif Adjoint.

Membres :

- Trois (3) Représentants de la DVS chargés de la gestion de l'environnement scolaire ;
- Un (1) Représentant DAPS-COGES ;
- Un (1) Représentant DELIC ;
- Un (1) Représentant DMOSS ;
- Un (1) Représentant DSPS ;
- Un (1) Représentant DPFC ;
- Un (1) Représentant DAJ ;
- Un (1) Représentant DAF ;
- Un (1) Représentant DEEG ;
- Un (1) Représentant DCS ;
- Un (1) Représentant DAEENF.

LE COMITE REGIONAL

- Le DRENETFP, Coordonnateur Régional,
- Le SG chargé de la Vie Scolaire,
- Le Coordonnateur Vie Scolaire,
- Le Conseiller Régional COGES,
- Le Coordonnateur DMOSS,
- Le Coordonnateur Alphabétisation,
- Le Coordonnateur Cantines,
- Le Conseiller SELC.

LE COMITE EN CIRCONSCRIPTION

- L'IEPP, Coordonnateur en circonscription
- Le Conseiller Vie scolaire,
- Le Conseiller COGES,
- L'interface DMOSS,
- Le Coordonnateur Alphabétisation,
- Le Coordonnateur Cantines,

- Le Conseiller SELC.

LE COMITE DANS LES ECOLES

- Le Directeur, Coordonnateur ;
- Le Chargé de la Vie Scolaire ;
- Le parent membre chargé du Comité de Suivi de la CQPSE ;
- L'élève Président de club d'hygiène santé ;
- L'élève Président de la coopérative scolaire.

4 RAPPEL DES POINTS CLES DU PSE 2016-2025

Impact 1 de l'axe 2 du PND 2016-2020

Les populations disposent de qualifications et de compétences pour le développement économique et social de la Côte d'Ivoire.

Résultat Stratégique Sectoriel

La Côte d'Ivoire dispose de ressources humaines de qualité et productives.

3-2-1 Programmation stratégique du sous-secteur du Préscolaire

Effet 1 : Les enfants d'âge préscolaire accèdent à des services d'éducation préscolaire de qualité.

Indicateurs clés :

(iii) Proportion de structures fournissant des services intégrés d'éducation préscolaires conformes aux normes nationales,

Produit 1.2 : Les enfants d'âge préscolaire disposent d'un environnement protecteur au niveau scolaire, familial et communautaire favorable à la demande de services d'éducation préscolaire Indicateurs clés :

(iii) Proportion d'écoles préscolaires disposant des commodités requises (électricité, clôture, point d'eau potable, lave-main et latrines séparées fonctionnelles).

Actions Stratégiques AS.1.2.2. Mettre en œuvre un paquet de services intégrés : L'accès à de tels services permettra de mieux stimuler les performances des enfants et leur assurer un développement global et inclusif. Pour ce faire, le Ministère en charge de l'éducation nationale, en collaboration avec les autres dispensateurs de soins, renforcera :

(ii) la construction d'infrastructures d'hygiène et d'assainissement.

3-2-2 Programmation stratégique des sous-secteurs du Primaire et de l'Alphabétisation

Effet 2 : Les enfants (filles et garçons) de 6 à 11 ans et les personnes de 10 ans et plus (y compris les femmes) non alphabétisées ou hors du système éducatif, accèdent respectivement à une éducation de qualité et achèvent le cycle primaire et accèdent à des prestations d'alphabétisation ou d'éducation non formelle de qualité

Produit 2.2 : Les enfants en âge d'aller au primaire disposent d'un environnement scolaire, familial et communautaire favorable à la demande de services d'éducation.

Indicateurs clés :

(ii) Proportion d'écoles ayant les commodités requises (électricité, clôture, point d'eau potable, lave-main et latrines séparées fonctionnelles),

Actions Stratégiques AS.2.2.1. Renforcer la sécurité, l'hygiène et la santé en milieu scolaire :

(ii) la définition d'un standard sanitaire minimum pour les écoles,

(iii) la construction d'infrastructure d'accompagnement de base (latrines avec blocs séparés, dispositifs de lave main, points d'eau potable et forages mécaniques en milieu rural)

5 PROPOSITION POUR UNE GESTION DURABLE DES INFRASTRUCTURES EHA

ETUDES ET REALISATION

Assainissement

- Associer la DAR dans le choix et la conception des ouvrages d'assainissement
- Transmettre des copies des documents techniques à la Direction de l'Assainissement en milieu Rural ;
- Prendre en compte la gestion des ouvrages d'assainissement (utilisation, entretien, etc.)

Eau potable

- Associer l'ONEP aux études techniques des infrastructures d'alimentation en eau potable
- Faire une analyse exhaustive de l'alimentation en eau de chaque établissement en vue de valider, pour chaque établissement cible, une solution adaptée et durable.

Construction des bâtiments

- Associer la DEMA dans la phase de programmation architecturale des plans types des bâtiments scolaires en vue de s'assurer du respect des normes de construction ;
- Prendre en compte les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) lors de la définition du programme architectural ;
- Faire systématiquement le Permis de Construire pour tout ouvrage scolaire en vue d'un meilleur suivi des travaux et éviter d'éventuels litiges ;
- Transmettre à la DEMA des copies des plans de recollement des ouvrages scolaires en vue du suivi de leur maintenance.

EXPLOITATION

- Installer et/ou redynamiser les Comités de Gestion des Points d'eau en milieu scolaire ;
- Former plus d'artisans réparateurs pour réduire leur zone de compétence qui est souvent trop grande ;
- Sensibiliser à l'économie de l'eau ;
- Former à l'approche méthodologique de la recherche de fuites
- Engager du personnel pour l'entretien des infrastructures EHA et le suivi de l'utilisation (nettoyage des latrines et des DLM, remplissage des DLM) ;
- Faire payer les prestations par le Bureau Exécutif du COGES ;
- Faire inscrire au budget du COGES les fonds pour l'entretien et la maintenance des infrastructures EHA ;
- Promouvoir la fabrication locale de savon liquide et/ou d'autres produits pour le lavage des mains ;
- Impliquer les conseiller vie scolaire à tous les niveaux de gestion
- Définir clairement les rôles des conseiller COGES et les conseiller vie scolaire (CVS) dans la gestion des infrastructures ;
- Créer la synergie dans les missions du Conseiller COGES et du Conseiller Vie Scolaire CVS dans le cadre de la gestion des infrastructures EHA ; le premier pour la recherche de fonds auprès des parents, le deuxième chargé d'utiliser ces fonds pour la gestion des ouvrages. Tous deux rendent compte à l'Inspecteur qui à son tour rend compte en région et à la centrale.

6 CODE DE COULEUR, NIVEAU DE SERVICE ET COTATION

L'UNICEF et l'OMS dans l'ouvrage « Source : **Questions et indicateurs de base destinés au suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) dans les écoles dans le cadre des objectifs de développement durable**, UNICEF et Organisation mondiale de la Santé, 2016 » ont élaboré des formules de calcul des niveaux de service en Eau-Lavage des Mains et Assainissement.

Il est proposé cinq (5) couleurs correspondant aux niveaux de service en EHA. Les niveaux de Service en EHA sont notés de 00 à 10 ou 00 à 100.

Tableau 2 : Code de couleur et Cotation en fonction du niveau de service

Couleur	Niveau de Service	Cotation
	Service géré en toute sécurité	8-10 (80 - 100)
	Service élémentaire	6-8 (60 - 80)
	Service limité	4-6 (40 - 60)
	Service Non amélioré	2-4 (20 - 40)
	Absence de service ou Pas de service	0-2 (00 - 20)

Tableau 3 : Critères de cotation pour l'eau de boisson

DOMAINE	CRITERES
EAU DE BOISSON	1. Nombre de points d'eau (1 point d'eau par classe)
	2. Nombre de points d'eau fonctionnels
	3. Reserve en eau
	4. Propreté des abords des points d'eau
	5. Non gaspillage d'eau
	6. Surveillance de la qualité de l'eau
	7. Points d'eau entretenus
	8. Point d'eau clôturé
	9. Point d'eau avec margelle
	10. Point clôturé avec une portail
	11. Accès aux PMR
	12. Accès aux Mal Voyants
	13. Accès aux Tout Petits

N.B. : Choisir dix (10) critères pertinents à noter sur 10 ou 100 ; chaque critère a une note de 0 ou 1 (entre 00 et 10).

Tableau 4 : Critères de cotation pour l'assainissement

DOMAINE	CRITERES
ASSAINISSEMENT	1. Matériel d'entretien
	2. Nombre de cabines de latrines (1 toilette par classe)
	3. Cabine avec DLM
	4. Répartition pertinente des cabines entre F-G-E
	5. Séances de nettoyage des latrines
	6. Accès aux PMR
	7. Accès aux Mal Voyants
	8. Accès aux Tout Petits
	9. Latrine/Toilette aérée
	10. Toilette ave porte et crochet
	11. Toilette sans odeur nauséabonde

N.B. : Choisir dix (10) critères pertinents à noter sur 10 ou 100 ; chaque critère a une note de 0 ou 1 (entre 00 et 10).

Tableau 5 : Critères de cotation pour le lavage des mains

DOMAINE	CRITERES
LAVAGE DES MAINS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plan instructif 2. Affiches sur le lavage des mains 3. Affiches visibles par les élèves 4. Abords dégagés 5. Nombre élèves interrogés connaissant les moments clés 6. Nombre élèves interrogés ne connaissant pas les moments clés 7. Maitrise de la Technique 8. Technique de Lavage des Mains non maitrisée 9. Séances journalières de LM 10. DLM avec anti-bourbier 11. DLM sont installés et utilisés 12. Renouvellement du savon assuré 13. DLM à côté des latrines 14. DLM sont installés et utilisés 15. Renouvellement du savon assuré 16. DLM à côté des latrines

N.B. : Choisir dix (10) critères pertinents à noter sur 10 ou 100 ; chaque critère a une note de 0 ou 1 (entre 00 et 10).

Tableau 6 : Critères de cotation pour l'hygiène menstruelle

DOMAINE	CRITERES
HYGIENE MENSTRUELLE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Education à la GHM 2. Protection des filles pour la GHM 3. Toilettes situées dans un endroit sûr et séparées avec une signalisation claire 4. Toilettes situées dans un endroit sûr et séparées des toilettes pour hommes 5. Des toilettes sûres et privées équipées d'un verrou intérieur sur la porte 6. Des signalisations claires indiquant aux jeunes filles et aux femmes de jeter leurs déchets menstruels dans la poubelle 7. Une étagère avec un crochet pour ranger de manière hygiénique leurs effets personnels. 8. Source d'éclairage la nuit à l'intérieur et à l'extérieur des toilettes Eau facilement accessible (dans l'idéal à l'intérieur de la cabine) pour que les jeunes filles et les femmes puissent se laver et nettoyer leurs produits d'hygiène menstruelle. 9. Des poubelles (avec couvercles) pour éliminer les produits d'hygiène menstruelle usagés. 10. Des murs, des portes et un toit fabriqués dans des matériaux non transparents sans espaces ou interstices ; 11. Existence d'un système de gestion des déchets menstruels.

N.B. : Choisir dix (10) critères pertinents à noter sur 10 ou 100 ; chaque critère a une note de 0 ou 1 (entre 00 et 10).

Tableau 7 : Proposition de Classification des travaux et du temps d'exécution

CLASSIFICATION	INTERVENANT	TEMPS D'EXECUTION	OBSERVATIONS
Entretien léger	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur d'Ecole - BE COGES - Entrepreneurs 	Non défini	Les travaux sont généralement exécutés par des tacherons du fait de l'ampleur des dégradations légères.
Entretien lourd	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur de l'Ecole - IEPPr - DRENETFP 	Non défini	Les travaux sont généralement exécutés par des Entreprises de construction du fait de l'ampleur des dégradations plus sérieuse.
	<ul style="list-style-type: none"> - DAF du MENETFP ; - Collectivité Territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et élaboration du DAO : 1 semaine à 1 mois - Procédure de passation du marché : 88 jours - Exécution des travaux : 1 à 4 mois 	Ils sont exécutés selon les procédures de passation de marché publics. Soit <ul style="list-style-type: none"> - par un appel d'offre - par marché de gré à gré.

Remarque 1 : Des bases de données des écoles à réhabiliter sont généralement actualisées chaque année au sein des inspections des écoles primaires. Elles sont utilisées dans le cadre des projets de réhabilitation pressentis.

Remarque 2 : Les délais d'exécution des travaux d'entretien pour la plupart du temps ne sont pas respectés du fait des déficits budgétaires et aussi des procédures trop complexes de décaissement.

CONCLUSION

L'implication des acteurs devra se faire aux niveaux appropriés dans le cycle de vie des infrastructures EHA, à savoir :

- la programmation ou la définition de la carte scolaire ;
- les études,
- la passation des marchés ;
- le contrôle technique de la construction ;
- la remise de l'ouvrage ;
- la conservation des documents techniques ;
- l'exploitation ;
- la formation des acteurs.

Pour ce faire, il faudra définir le rôle de chacun des acteurs de la communauté éducative et promouvoir la formation et les synergies d'action.

Il faudra élaborer pour chaque école, un Plan de Gestion Intégrée EHA et rechercher des mécanismes de financement pérennes.

BIBLIOGRAPHIE

- 1) Gouvernement de la Côte d'Ivoire, UNICEF, UNESCO, 2016. Rapport d'Etat du Système Educatif Ivoirien : Pour une politique éducative plus inclusive et plus efficace. 312 pages.
- 2) Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, République de Côte d'Ivoire, 2017. Projet de développement des Ressources humaines pour le renforcement de l'Administration locale dans les zones Centre et Nord de la Côte d'Ivoire ; Rapport final de projet, 286 pages.
- 3) Ministère de l'Education Nationale (Côte d'Ivoire, 2018). Normes et standards de construction d'infrastructures scolaire, première partie – Ecoles primaires, 11 pages.
- 4) Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle / Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique / Task Force, 2017. Plan Sectoriel Education/Formation, 2016-2025. 112 pages.
- 5) Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, 2020. Annuaire statistique de l'Enseignement primaire 2019-2020. 318 pages.
- 6) Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, 2020. Annuaire statistique de l'Enseignement préscolaire 2019-2020. 167 pages.
- 7) Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'Hygiène Eau potable (2018). Assainissement et Hygiène en milieu scolaire; Rapport sur la situation de référence au niveau mondial, 6 pages.
- 8) USAID Hygiene Improvement Project (2010) ; Manuel de base à l'intention des Directeurs d'écoles, des enseignants, des élèves, des parents et des administrateurs ; 73 pages

ANNEXE

EXEMPLE DE PROTOCOLE DE GESTION DES INFRASTRUCTURES EHA

CONTEXTE

Dans le cadre de la préservation de la santé et de l'environnement scolaire, des écoles ont été équipées en ouvrages d'eau, d'hygiène et d'assainissement.

Force est de constater que les installations sanitaires dans les établissements scolaires sont insuffisamment ou non utilisées et si elles le sont, elles sont très souvent mal entretenues.

Ces insuffisances posent le problème du péril fécal, source d'insalubrité qui influe sur la santé des élèves et impacte négativement les rendements scolaires.

La riposte à cette situation exige la mise en œuvre de stratégies et de mécanismes durables qui garantissent une bonne utilisation et une gestion optimale des ouvrages d'Eau, d'Hygiène et d'Assainissement. Il s'agira :

- d'aller au-delà de l'installation des blocs sanitaires (latrines, urinoirs et dispositifs de lavage des mains) dans les écoles pour prendre en compte le suivi rapproché et la vérification régulière de l'état de fonctionnement de chaque élément du bloc sanitaire en vue de garantir les bonnes conditions d'utilisation, d'hygiène et de sécurité pour les usagers.
- Générer une conscience sur l'importance de l'assainissement de l'environnement scolaire et de l'éducation à l'hygiène ;
- de mettre l'accent sur la mobilisation des groupes communautaires en privilégiant une méthodologie participative et interactive.
- de promouvoir les règles d'hygiène de base notamment le lavage des mains dans les écoles préscolaires et primaires, d'une part, et dans les communautés, d'autre part ;
- d'engager tous les acteurs et partenaires de l'école à rendre l'environnement de l'école sain, attrayant, sécurisant et propice à un enseignement de qualité pour un meilleur rendement scolaire.

Conformément au Plan de d'Actions Prioritaire Gouvernemental relatif à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation de la santé des élèves et de l'environnement scolaire, Nous soussignés, la Direction Régionale/Départementale de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DRENET-FP/DDENET-FP), l'Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP), le Directeur d'Ecole, le Chef du village, le Comité de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES) et le Club Hygiène/Assainissement, nous engageons à respecter les clauses du présent protocole.

Le Comité Régional s'engage à :

4. Assurer la coordination avec les autres autorités locales pour appuyer les actions EHA dans les écoles ;
5. Assurer l'intégration des directives en EHA dans le processus d'inspection scolaire de routine sur le terrain
6. Sensibiliser les élèves, les enseignants, les COGES et les différentes communautés sur la nécessité de l'observance des bonnes pratiques d'hygiène
7. Contribuer à la sensibilisation des différents acteurs et à s'assurer que chaque acteur qui se trouve sous son autorité rempli le rôle qui lui est dévolu ;
8. Veiller au bon déroulement des activités de promotion des bonnes pratiques édictées et au respect des engagements pris.

Le Comité en Circonscription s'engage à :

14. Faire intégrer les activités EHA dans le travail régulier des écoles et assurer le suivi dans le cadre de son inspection scolaire de routine
15. Encourager, par des mécanismes incitatifs, les écoles à devenir des écoles amies de l'hygiène.
16. Prendre en compte l'assainissement de l'environnement scolaire et l'hygiène sur la fiche d'évaluation des Directeurs d'écoles et des enseignants ;
17. Contribuer à l'encadrement des enseignants en charge des Clubs d'Hygiène / Santé / environnement ;
18. Organiser des visites et des contrôles inopinés dans les écoles ;
19. Superviser et évaluer les activités des Clubs d'Hygiène / Santé.

Le Comité Ecole s'engage à :

20. Veiller au bon usage des toilettes, au lavage des mains avec du savon aux moments clés, à la bonne gestion de l'hygiène menstruelle par les filles, etc.
21. Veiller à l'hygiène corporelle, alimentaire des élèves, à l'entretien des installations sanitaires et au nettoyage de la cour de l'école et des marchés scolaires ;
22. Redynamiser et encadrer les Clubs d'Hygiène / Santé ;
23. Assurer le suivi des activités des élèves pairs-éducateurs et les membres des Clubs d'Hygiène/ Santé ;
24. Initier avec les élèves, des activités qui concourent à l'amélioration du cadre de vie scolaire et à la promotion de l'hygiène individuelle, alimentaire et mentale chez les élèves ;
25. Organiser les élèves, les enseignants et les parents d'élèves pour l'embellissement de l'école ;
26. Organiser les concours d'hygiène inter classes ;
27. Associer la communauté riveraine de l'école à la protection des ouvrages sanitaires.

Le Bureau Exécutif du COGES/la chefferie du village s'engage à :

28. Contribuer à l'amélioration des infrastructures sanitaires de l'école.
29. Participer à la mise en place/redynamisation des Club d'Hygiène / Santé dans les écoles ;
30. Veiller à l'hygiène corporelle, alimentaire et mentale de leurs enfants au sein de la communauté ;
31. Veiller au nettoyage des installations sanitaires et à la propreté de la cour de l'école ;
32. Apporter un appui à l'approvisionnement en consommables, aux activités d'entretien, de vidange, de réparations et à la pérennité des actions entreprises ;
33. Mobiliser les ressources financières nécessaires pour les activités des Clubs d'Hygiène/ Santé ;
34. Assurer la protection des ouvrages sanitaires et empêcher leur utilisation par des personnes extérieures à l'école.
35. Assurer la participation des parents dans l'effort afin d'assurer la continuité au niveau des familles des enfants

La chefferie du village s'engage à :

36. Contribuer à l'amélioration des infrastructures sanitaires de l'école.
37. Participer à la mise en place/redynamisation des Club d'Hygiène / Santé dans les écoles ;
38. Veiller à l'hygiène corporelle, alimentaire et mentale de leurs enfants au sein de la communauté ;
39. Veiller au nettoyage des installations sanitaires et à la propreté de la cour de l'école ;
40. Apporter un appui à l'approvisionnement en consommables, aux activités d'entretien, de vidange, de réparations et à la pérennité des actions entreprises ;
41. Mobiliser les ressources financières nécessaires pour les activités des Clubs d'Hygiène/ Santé ;
42. Assurer la protection des ouvrages sanitaires et empêcher leur utilisation par des personnes extérieures à l'école.

43. Assurer la participation des parents dans l'effort afin d'assurer la continuité au niveau des familles des enfants

Le Club Hygiène-Santé-Environnement s'engage à :

44. Utiliser effectivement et correctement les latrines pour se soulager;
45. N'utiliser que du papier, surtout le PH pour le nettoyage anal ;
46. Laver les mains à l'eau et au savon après avoir fait les selles ;
47. Assurer le nettoyage des latrines, la propreté des classes et de la cour de l'école ;
48. Remplir régulièrement le récipient de lave-main d'eau en quantité suffisante ;
49. Fabriquer des « tippy-taps » s'il n'y a pas assez de Dispositif de lave-mains à l'école
50. Sensibiliser les pairs, les parents et la communauté villageoise sur les bonnes pratiques d'hygiène ;
51. Participer aux activités du Club d'Hygiène / Santé de l'école/Environnement ;
52. Participer aux concours interclasse et inter-écoles.

Directeur d'école

Président du club d'hygiène/santé

Président du COGES

Chef du village

**Inspecteur de l'Enseignement Primaire
(IEPP)**

DRENET-FP/DDNET-FP